

# MARPA

## Du Pays de Lumbres

1 rue de la Gare 62380 NIELLES LES BLEQUIN

# **LIVRET D'ACCUEIL**



La MARPA est une petite unité de vie adaptée aux besoins du milieu rural. Elle permet à des personnes âgées, valides ou faiblement dépendantes, en situation d'isolement ou de fragilité, de rester à la fois dans le cadre habituel de vie et dans une ambiance familiale, tout en satisfaisant un légitime besoin de sécurité.

Cette maison d'accueil est une alternative au maintien à domicile, lorsque celui-ci n'est plus souhaité, momentanément ou définitivement.

**Faites le choix du bien - être et de la tranquillité.**

## L'HISTOIRE DE LA MARPA

*Ouverte depuis le 12 Novembre 2012, la MARPA du Pays de Lumbres a pour mission l'accueil et l'accompagnement des personnes autonomes, âgées de plus de 60 ans seules ou en couple,*

*Elle est gérée par l'Association gestionnaire de la MARPA, déclarée à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901.*

*Respectueuse du concept MARPA, elle vous accompagne à votre rythme et selon vos besoins en respectant vos goûts, vos habitudes, votre mode de vie.*

*Lieu de vie convivial et chaleureux, la MARPA préserve avec vous votre autonomie et votre indépendance.*

*Située au cœur de la Vallée du Bléquin, la Marpa du Pays de Lumbres située à Nielles les Bléquin se caractérise par un environnement agréable et dynamique.*

*Nielles les Bléquin se situe à mi-chemin entre Lumbres, Desvres et Fauquembergues et à 27 kms de Saint-Omer et 37 kms de Boulogne-sur-Mer*



*La MARPA permet l'accessibilité à un ensemble de services de proximité : Poste, pharmacie, professionnels de santé, commerces, associations, lieux de culte, etc.*





## L'ÉQUIPE MARPA

*Notre équipe est composée de :*

- *Une responsable qualifiée.*
- *Une adjointe à la responsable*
- *Un agent d'entretien*
- *Des agents polyvalents d'accompagnement qualifiés.*

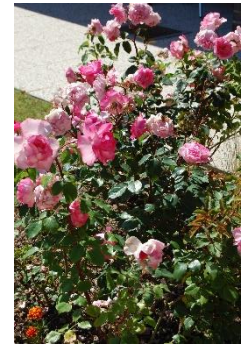
*Chargés de faire vivre la MARPA, ces professionnels vous assurent le fonctionnement harmonieux de la structure, vous accompagnent dans les actes de la vie quotidienne, créent l'animation en fonction de vos goûts et vos envies, contribuent à votre intégration dans la vie sociale de la Commune, vous apportent une écoute et une sécurité permanentes.*

*La MARPA n'étant pas médicalisée, elle ne dispose pas de personnel soignant au sein de son équipe.*

## LES ESPACES COMMUNS

*La salle à manger, le salon et son coin feu, la salle d'activités, le salon bien-être, les espaces verts vous offrent, si vous le désirez, la possibilité de vous retrouver pour les repas, de participer à la vie de la structure, de partager des moments de convivialité, de profiter des animations.*

*Tous les espaces de la MARPA répondent aux normes d'ergonomie et de sécurité en vigueur, pour les personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie.*



## LE LOGEMENT PRIVATIF

*D'une superficie de 33m<sup>2</sup> (45m<sup>2</sup> pour le T2) chaque logement est équipé de :*

- d'un coin cuisine (évier, plaque de cuisson)*
- D'une salle de bain (lavabo, douche à l'italienne)*
- D'une pièce de vie lumineuse*

***De jour comme de nuit, la sécurité est assurée en permanence par un système d'astreinte. Chaque résident est équipé d'une système de téléassistance,***

*La MARPA est une structure d'hébergement non médicalisé. Chaque résident garde la liberté du choix des différents praticiens qu'il souhaite consulter. Cependant, la directrice peut coordonner l'intervention de professionnels de santé en relation avec le résident et la famille.*

## LE LOGEMENT TEMPORAIRE

*Un studio d'accueil temporaire est disponible pour les personnes souhaitant séjourner à la MARPA pendant une durée limitée (90 jours maximum)*

*Cet Hébergement est à disposition pour :*

- Vous reposer suite à une hospitalisation.*
- Vous aider à rompre l'isolement si vous vous retrouvez seul(e) pendant certaines périodes ou tout au long de l'année.*
- Vous permettre de découvrir la MARPA.*
- Vous permettre d'attendre en toute sécurité la libération d'un appartement MARPA ou d'une place dans un autre établissement.*

*Le logement temporaire de type studio est meublé et donne accès aux services de la résidence.*

*Une équipe de professionnels est présente de jour comme de nuit. Le service de restauration est compris. L'entretien du linge personnel est inclus.*

*L'accompagnement dans la vie sociale de la résidence est favorisé.*

*Le système de téléassistance est inclu.*

***Financement*** : les frais liés à l'accueil temporaire peuvent être pris en charge partiellement par l'APA (Allocation personnalisée d'Autonomie) sous certaines conditions

# LES SERVICES DE LA MARPA

## La restauration

*Favorisant la cuisine traditionnelle et familiale, les repas sont préparés par le personnel de la MARPA. Les menus sont affichés quotidiennement dans le hall et la salle à manger*

*Le fait de prendre les repas en commun favorise la convivialité entre les résidents. Cependant, vous pouvez aussi choisir de préparer et prendre vos repas dans votre logement.*

*Les repas sont servis dans la salle à manger aux horaires suivants:*

- *Petit déjeuner : 8h à 9h00*
- *Déjeuner : 12h00*
- *Dîner : 18h45*

*En réservant 48h à l'avance, les résidents pourront inviter de la famille ou des amis à manger à la MARPA.*

*Ce service sera organisé et vous sera facturé selon les dispositions précisées dans le règlement de fonctionnement de la structure.*

## L'entretien du linge

*Votre linge personnel peut être lavé, plié et repassé, sur demande. Ce service vous sera facturé selon les tarifs précisés dans le règlement de fonctionnement de la structure.*

## L'entretien des appartements

*Le nettoyage des appartements peut être réalisé à la demande des résidents et moyennant une facturation à l'heure*

## L'animation

*L'animation en MARPA se vit au quotidien. Le Personnel proposera diverses activités qui seront le fruit des désirs et de la participation des résidents (jeux de société, de cartes, promenades, visites etc...)*

*Des ateliers tels que Gymnastique douce, mémoire en éveil, etc.. Sont mis en place. Les animations seront également ouvertes à l'environnement proche de la MARPA (bibliothèque, associations locales...)*

# VOTRE QUOTIDIEN A LA MARPA

*Votre vie à la MARPA s'organisera selon vos habitudes, vous permettra de maintenir ou renforcer vos liens avec vos proches. L'équipe de la structure harmonise les habitudes et modes de vie de chacun, en cohérence avec la vie en collectivité.*

## Conditions d'entrée

*la MARPA Accueille toute personne âgée de plus de 60 ans valide, quel que soit son régime social.*

*A partir de votre dossier d'admission, la commission prend sa décision. Un contrat de séjour et le règlement de fonctionnement fixent les règles de vie au sein de la structure.*

*La responsable est à votre disposition tous les jours sauf le mercredi de 9h à 16h ou sur rendez-vous. Une permanence téléphonique est assurée de 7h à 21h,*

## Les frais de séjour

*La facturation intervient dès le 1<sup>er</sup> jour d'entrée du résident. LE règlement se fait par prélèvement au plus tard le 5 du mois.*

*Aides éventuelles : pour chaque résident, une étude est réalisée en concertation avec sa famille pour connaître les éventuelles aides financières dont il peut bénéficier (APL, APA, aide sociale etc...)*

## Les visites

*Vous pouvez recevoir librement vos proches dans votre logement, et profiter avec eux aux parties communes de la MARPA dans le respect de chacun et des règles de vie en collectivité.*

## Les services extérieurs

*Vous pouvez, comme chez vous, recourir aux services ou intervenants de votre choix : médecin, spécialistes, infirmière, service de soins à domicile, kinésithérapeute, service d'aide ménagère, service de transport, etc. dont le coût sera à votre charge.*

**La MARPA assure la coordination et la continuité de ces interventions, en fonction de vos besoins et en harmonie avec la vie de la maison.**

## L'animal de compagnie

*Votre compagnon sera accepté si son comportement, sa taille et sa nature sont compatibles avec la vie de la structure.*

## Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016

### HERBERGEMENT

Arrêté du Conseil Départemental en date du 18 février 2016

### PRESTATIONS FACULTATIVES

<u>Repas résidents</u>	Petit déjeuner :2.00€ Déjeuner :6.50€ Dîner :3.50€ Supplément plateau servi en logement : 1.00€	Forfait journalier : 12.00€  Forfait mensuel : 360.00€
<u>Repas extérieurs (famille, etc..)</u>	10.00€ le midi 8.00€ le soir	
<u>Repas occasionnels : personnes âgées de la CCPL + 70 ANS</u>	8.00€ le midi et le soir	
<u>Lessive (lavée, séchée, repassée)</u>	13.00€ la tournée	
<u>Séchage seul en sèche linge</u>	3.00 le cycle	

## **La Charte des droits et libertés de la personne accueillie**

*Elle est affichée à la MARPA, ainsi que la Charte des MARPA et le règlement de fonctionnement de la structure. Ces documents vous garantissent le respect et l'application de vos droits individuels.*

## **Le Conseil de la Vie Sociale**

*Il est en place au sein de l'établissement conformément à la réglementation en vigueur. Cette instance consultative permet de recueillir les avis et des propositions concernant l'organisation, l'accueil, la vie quotidienne, l'animation, les services, l'équipement de la MARPA. Associé à la démarche d'amélioration de la qualité, il est à la base de toute mesure corrective et toute modification dans le fonctionnement quotidien de la MARPA.*

## **La protection des informations vous concernant**

*Cette protection est conforme aux différentes réglementations en vigueur, ses modalités sont exposées dans le règlement de fonctionnement.*

## **La médiation et les recours, la personne qualifiée**

*Les conditions de médiation et de recours internes sont contenues dans le règlement de fonctionnement. En cas de litige, vous pouvez faire appel à un médiateur extérieur choisi sur la liste des Personnes Qualifiées, disponible à l'accueil et auprès du Responsable.*



*La MARPA mettra tout en œuvre pour que les résidents puissent rester le plus longtemps possible dans l'établissement. Cependant, dans certains cas, elle peut être amenée, après un bilan gériatrique, à proposer la réorientation d'un résident vers une structure spécialisée.*

*La MARPA est habilitée à accueillir des bénéficiaires de l'Aide Sociale.*

*Le personnel de la MARPA se tient à votre disposition pour vous faire visiter l'établissement.*

*Les tarifs sont affichés dans le hall et peuvent être librement consultés, ils sont également communiqués sur simple demande auprès de la Responsable.*

---

*Vous avez démontré votre intérêt pour la Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie du Pays de Lumbres.*

*Le Conseil d'Administration de l'association gestionnaire, la Responsable et le personnel vous souhaitent la bienvenue et vous remercient de la confiance que vous leur témoignez.*

*Notre projet d'établissement est fondé sur l'idée d'accompagnement au quotidien et de votre bien-être,*

*Ce livret d'accueil, élaboré pour vous et votre famille, présente l'organisation et le fonctionnement de notre structure, afin de faciliter votre séjour et de le rendre le plus agréable possible.*

*Sachez que tout sera fait pour que le meilleur accueil vous soit réservé et que vous trouviez ici le bien-être que vous attendez.*

*N'hésitez pas à nous rencontrer, à nous faire part de vos suggestions, elles seront les bienvenues et contribueront à améliorer la qualité des prestations qui vous sont proposées.*

*Le Président*

*la Responsable de la MARPA*

*Bruno WALLET*

*Gladys BRIDENNE*

